

INRP - Centre Alain Savary

Description d'un dispositif relais extraite de la banque de données DIF -ACT

Intitulé de l'action

Lieu d'accueil temporaire individualisé - dit "LATI"

Date de début de l'action

Année 1993-1994

Date de mise à jour de la description

Mars 1996

Description brève

Toute exclusion d'élève, pour un cours ou pour plusieurs jours, se traduit par un accueil au LATI, lieu de médiation et de travail. Sauf faits graves, donc rares, aucun élève n'est renvoyé du collège : il travaille là.

Public

Elèves d'un collège de ZEP

Académie

Académie de Strasbourg

Localisation

Collège du Rieth.

Rue du Rieth

67200 Strasbourg.

Téléphone

03 88 27 05 70.

Personne(s)-ressource

M. Claude Peitz, principal du collège.

Origine de l'action

1) Matériaux de départ

300 fiches d'exclusion d'élèves au cours d'une partie de l'année 93-94.

Analyse de ces fiches par l'administration et les professeurs.

2) Constats

Ce sont souvent les mêmes élèves qui sont exclus et les mêmes professeurs qui excluent. Ces constats ont été faits sans culpabilisation à des fins de clarification.

3) Décisions

Elaboration d'une liste de référence des motifs d'exclusion.

Réflexion sur des modalités éducatives de l'exclusion.

Objectifs

Créer un lieu d'accueil spécialisé individualisé.

Eviter que les élèves exclus ne soient pas dans la rue, dans ce quartier, lieu de nombreux dangers.

Faire en sorte que le temps que l'élève exclu passe au LATI ne soit pas source de retard scolaire mais qu'au contraire il profite de l'aide du responsable du LATI pour faire son travail de classe.

Développer la communication entre l'élève exclu, l'administration, les professeurs par la médiation du responsable du LATI.

Développer la communication entre les parents, souvent impliqués, et le collège.

Aider l'élève à prendre conscience de ce qui justifie son exclusion et s'amender.

Description

Démarche

Tout élève exclu pour motif reconnu par la liste de référence se présente au Conseiller Principal d'Education avec sa fiche d'exclusion. Une première analyse des faits est faite.

L'élève rejoint le LATI pour la durée de l'exclusion. Avec le responsable, le plan de travail est élaboré pour la durée de l'exclusion.

Le responsable du LATI assure une fonction de médiation entre toutes les parties ; il contacte les familles si le cas de l'élève le justifie ; il assure le soutien psychologique et pédagogique de l'élève pendant le passage au LATI et après.

Service de suite

Après son passage au LATI, l'élève est pourvu d'une fiche de suivi où les enseignants notent, séquence après séquence, quel a été le comportement et/ou le travail de l'élève. Cette fiche est visée hebdomadairement au LATI pour une durée négociée au cas par cas et reconductible.

Régulation

Elle est assurée par une commission composée du principal, du CIO, du CPE, de l'infirmier, de l'assistante sociale et du responsable du LATI. Celle-ci se réunit tous les quinze jours en début d'année puis toutes les trois semaines. Elle étudie le cas des élèves reçus au LATI afin d'envisager toutes les aides possibles scolaires et extra-scolaires.

Recours

En l'absence d'exclusion, le conseil des professeurs peut demander à un élève en difficulté d'aller passer un entretien au LATI. Certains élèves demandent volontairement l'aide du LATI sous la forme d'une feuille de suivi.

Moyens et financement

Un poste de réadaptation de professeur qui travaille tous les matins du lundi au vendredi.

Des appelés du contingent qui assurent les après-midi.

Effets constatés

Pédagogiques

Il y a moins d'exclusion. On est passé de 300 en 1993-1994 pour une année incomplète à 300 en 1994-1995 pour une année complète.

- Les motifs d'exclusion sont bien définis.
- L'existence du LATI joue bien un rôle préventif.
- Certains élèves s'amendent.

Relationnels

De nombreux parents sont contactés et viennent au collège pour parler des enfants. Certains acceptent de demander une prise en charge extérieure (psychologue, éducateur de quartier).

A l'intérieur du collège, il y a une meilleure circulation des informations entre enseignants, administration, personnel de santé et personnel social.

Observations

Les facteurs humains sont primordiaux : il y a un investissement fort du principal et une compétence et un dévouement particulier de la personne en réadaptation qui s'occupe du LATI et investit plus d'heures que celles prévues.

Transférabilité

Un poste à temps plein ou tout arrangement équivalent.

Un local.